

## Éco&amp;transition

Coup de froid  
sur les chaudières  
à gaz

P. 10

ÉCO&TRANSITION  
Coup de froid  
sur les chaudières à gaz

— Pour accélérer la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>, le gouvernement envisage de ne plus autoriser le remplacement des vieilles chaudières au gaz.

— Les professionnels dénoncent un manque de concertation et une «fausse bonne idée», en pointant du doigt le manque de solutions alternatives dans les zones rurales.

Près de 12 millions de foyers français équipés au gaz vont-ils devoir à terme changer leur installation ? C'est ce que craignent les professionnels à la suite de la présentation le 22 mai, par le gouvernement, du plan de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, visant à doubler les efforts d'ici à 2030.

Le plan prévoit une disparition progressive des chaudières à gaz, comme c'est déjà prévu pour le fioul. En clair, celles qui tombent en panne et ne peuvent pas être réparées ne pourraient plus être remplacées, sauf exceptions. Depuis janvier 2022, il est interdit d'installer un chauffage à gaz dans une

maison individuelle neuve. Entre 300 000 et 400 000 nouvelles chaudières sont installés chaque année en France. Au total, le gaz est présent dans un appartement sur deux et une maison sur trois.

Pour l'heure, rien n'est clair. Mais lors de sa rencontre avec les dirigeants patronaux, le 23 mai dans le cadre de l'agenda social, la première ministre, Elisabeth Borne, a évoqué de façon extrêmement floue la date de 2026 comme «*échéance possible et potentiellement souhaitable*».

Cet objectif a aussitôt provoqué la colère de l'ensemble de la filière qui dénonce à la fois une «fausse bonne

idée» et un «manque de concertation», selon Coénove, l'association représentant les fabricants et les installateurs de chaudières. Son président, Jean-Charles Colas-Roy, explique ainsi être tombé des nues à l'annonce des mesures gouvernementales et se dit aujourd'hui «*surpris, déçu et inquiet*».

Député LREM sous la précédente législature, il connaît pourtant bien les arcanes de la communication politique. «*Quelques jours avant, Olivier Klein, le ministre du logement, expliquait pourtant à l'Assemblée nationale qu'il n'y aurait pas d'interdiction des chaudières à gaz. Et toutes les réponses qui ont été*





*faites aux questions écrites des parlementaires allaient dans ce sens», assure-t-il.*

Le gouvernement a ainsi demandé une étude d'impact à RTE, le gestionnaire du réseau électrique, sur les effets d'une réduction du gaz dans le résidentiel, mais les conclusions de ce dernier tardent. *« Pour l'instant, les premières analyses montrent que c'est très compliqué à mettre en œuvre rapidement, sauf à importer encore plus d'électricité à la pointe, ce qui aboutirait à l'effet inverse recherché »,* affirme un des acteurs du dossier.

Les professionnels mettent en avant l'absence de véritables solutions alternatives, en particulier dans le monde rural. *« Dans 15 000 communes, qui ne sont d'ailleurs pas raccordées au réseau de gaz naturel, il y a deux fois plus de logements chauffés avec des combustibles fossiles, fioul, butane et propane, qu'à l'électricité »,* rappelle Audrey Galland, la déléguée générale de France gaz liquides, qui regroupe les spécialistes du butane et du propane. Environ 3 millions de foyers ont une chaudière au fioul. Pour le butane et le propane, 650 000 ménages s'en servent pour se chauffer, mais 10 millions l'utilisent pour faire la cuisine.

*« Interdire progressivement les chaudières à gaz revient à accentuer les inégalités sociales et territoriales, car tout le monde ne pourra se payer une pompe à chaleur qui coûte en moyenne 10 000 € de plus qu'une nouvelle chaudière à gaz à haute performance, qui émet 30 % de CO<sub>2</sub> en moins par rapport aux anciennes. Résultat, les plus modestes se tourneront vers des radiateurs électriques de mauvaise qualité et verront leur facture exploser »,* pronostique le président de Coénove.

L'an dernier, les ventes de chaudières à gaz et au fioul ont reculé de 30 %, tandis que le parc de pompe à chaleur a grimpé de 30 %, dopé par

les subventions publiques.

La filière gaz ne manque pas d'arguments, en insistant notamment sur les efforts faits pour développer le biométhane. Elle rappelle aussi que leurs chaudières sont majoritairement fabriquées en Europe, tandis qu'une grande majorité de composants des pompes à chaleur viennent d'Asie.

*« Dans beaucoup de communes rurales, le réseau électrique ne peut pas supporter le développement des pompes à chaleur. C'est la raison pour laquelle, derrière les annonces qui avaient été faites de disparition du fioul, les pouvoirs publics ont prévu des dérogations pour le maintien à certains endroits »,* souligne Frédéric Plan, le délégué général de la Fédération française des combustibles, carburants et chauffage (FF3C).

Les artisans montent également au créneau. *« On ne peut pas dire qu'en 2026, on supprime la chaudière à gaz et qu'on forme 200 000 chauffagistes à la pompe à chaleur. Ce calendrier n'est pas tenable »,* affirme Jean-Christophe Repon, le président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). Des réunions avec le gouvernement sont prévues en juin pour avancer sur ce dossier socialement explosif.

Jean-Claude Bourbon

## En 2022, baisse historique de la consommation

**La consommation mondiale de gaz a connu une baisse historique de 1,6 % en 2022, selon des données préliminaires de Cedigaz, l'association internationale pour l'information sur le gaz. Cela s'explique par la flambée des prix du gaz et les ruptures d'approvisionnement du gaz russe vers l'Europe en raison de la guerre en Ukraine, entraînant un mouvement d'économies d'énergie. De plus, un hiver doux dans l'hémisphère Nord et l'économie chinoise au ralenti ont freiné la demande. L'Union européenne a notamment enregistré sa plus forte de baisse de consommation de l'histoire, avec - 13 %.**



*L'an dernier, les ventes de chaudières à gaz et au fioul ont reculé de 30%.*



*Installation d'une chaudière nouvelle génération*  
Anton Gepolov/Stock.adobe.com

